



www.csmf.org

CSMF Jeunes Médecins

79, rue de Tocqueville

75017 PARIS

Tél 01 43 18 88 02

Contacts presse :

Dr. François-Charles CUISIGNIEZ – 06 14 66 08 70

Communiqué de presse

Le 30 Mai 2012

La CSMF Jeunes Médecins met en garde le CNOM

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins vient d'annoncer une série de propositions concernant la médecine de ville.

Parmi celles-ci, on retrouve des propositions sur la démographie médicale et les déserts médicaux. Sur ce sujet le CNOM, à travers la voie de son Président le Dr Legmann, considère que les mesures incitatives ont été un échec, et que le temps de la régulation est venu. En ce sens il recommande une obligation d'exercice de 5 ans dans la région de formation dans le post internat, quel que soit le mode d'exercice libéral choisi (installation ou remplacement).

Cette proposition surprenante, émanant des seuls élus du CNOM sans aucune concertation auprès des médecins de terrain, a de quoi laissé stupéfait.

Déjà, est-ce bien le rôle du CNOM de se positionner sur ce genre de sujet ? Le CNOM souhaiterait-il prendre la place des syndicats ?

Ensuite, revenons sur les paroles du Président du CNOM qui « constate l'échec de toutes les mesures incitatives » ; Nous aurions aimé voir cette institution émettre des propos aussi tranchés à l'époque où nous cherchions des appuis pour défendre des mesures incitatives fortes et innovantes. De plus cette position semble excessive, le Dr Legmann jette ici le "bébé avec l'eau du bain", car on ne peut pas considérer que les mesures incitatives aient été inefficaces tant que nous ne sommes pas allés au bout du système. Les principales mesures incitatives demandées depuis des années par de nombreux syndicats de jeunes médecins, dont la CSMF Jeunes Médecins, n'ont jamais vraiment vu le jour (création du guichet unique, création de zones franches médicales, facilitation des stages d'internat en médecine de ville, etc). Les mesures incitatives prévues dans la nouvelle convention n'ont pas encore été mises en oeuvre du fait de l'absence de nouvelle cartographie faite par les ARS.

Par ailleurs, la proposition d'obliger les jeunes diplômés à exercer 5 ans dans leur région de formation est vouée à l'échec et sera vécue comme une agression envers les jeunes médecins.

Cette mesure aura pour premier effet de voir certains CHU non choisis aux ECN, car les étudiants ne voudront pas y faire leur vie. Ceux qui auront été contraints de se former dans une région qui n'aurait pas été leur choix initial, choisiront une échappatoire évidente : le salariat.

Comment peut-on imaginer obliger un « jeune » de 30 ans, avec sa famille, à exercer et vivre dans une région qu'il n'aura pas choisie ?

Le CNOM devrait rougir de proposer ainsi la fin de la liberté d'installation.

C'est pourquoi la CSMF Jeunes Médecins, principal syndicat de jeunes médecins poly-catégoriel, tient à mettre en garde nos tutelles et le CNOM. Les mesures proposées par ce dernier pour lutter contre les déserts médicaux auront un effet contraire. Donnons plutôt tous les moyens aux mesures incitatives, donnons leur le temps de produire leurs effets, et repensons certains aspects du métier, plutôt que de tirer des conclusions trop hâtives et prendre des initiatives contreproductives.